

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les étudiantes et étudiants suivant les cours de
langues en marge de la MSC1

Certification des prestations complémentaires en langues : principes et modalités

Cadre général : pour obtenir sa Maturité spécialisée orientation communication et information, tout-e étudiant-e doit avoir atteint un niveau B2 (selon le CECR) dans une seconde langue nationale et en anglais. L'étudiant-e peut obtenir des certifications externes, mais elle/il a aussi la possibilité de s'inscrire à des cours dispensés par le GyPAd dans la (ou les) langue(s) non-certifiée(s). Ces cours dispensés durant environ 20 semaines mènent à une certification interne proposée aux étudiant-e-s qui ont suivi au moins 75% des leçons dans chaque langue non-certifiée. Cette certification interne est basée sur une épreuve écrite, une épreuve de compréhension orale (CO) et une épreuve d'interaction et d'expression orale (EO).

Pour chaque langue, un-e expert-e supervise l'examen dans son ensemble. Elle ou il veille à la cohérence et l'uniformité de la correction des épreuves écrites, assiste à l'examen d'interaction et d'expression orale, en garantit le bon déroulement, et participe à l'évaluation de la prestation de chaque étudiant-e.

Examen écrit : durée de 180 minutes ; a lieu en principe le même jour que la CO cantonale (voir ci-dessous).

Examen oral :

Expression orale (EO) : durée de 15 minutes avec 15 minutes de préparation ; a lieu dans les 10 jours qui suivent l'épreuve écrite.

Compréhension orale (CO) : durée 45 minutes ; l'examen a lieu en même temps que toutes les autres CO cantonales (semaine du 29 mai au 2 juin 2023).

$$\text{note examen oral} = \frac{2 * \text{note EO} + \text{note CO}}{3}$$

Note finale : la note finale de chaque langue est la moyenne arithmétique, arrondie au demi-point le plus proche, de la note de l'examen écrit et de celle de l'examen oral.

$$\text{note finale} = \frac{\text{note examen écrit} + \text{note examen oral}}{2}$$

La certification B2 est acquise si la note finale est supérieure ou égale à 4. Cas échéant, cette note figure sur le Certificat de maturité spécialisée et une attestation de langue est délivrée par le GyPAd.

Pully, septembre 2022



Michael Reichen
Chargé de direction

Copie : - aux enseignant-e-s d'allemand, d'anglais et d'italien engagé-e-s dans le complément
- à Mmes et MM. les doyennes et doyens responsables des MSC1 dans les différents gymnases concernés
- à M. Sylvain Chollet, adjoint à la DGEP, responsable des maturités spécialisées

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les étudiantes et étudiants suivant le complément
de biologie et de chimie pour la maturité
spécialisée santé (MSSA)

Evaluation continue et examens : principes et modalités

Cadre général : les cours de biologie et de chimie font l'objet d'une évaluation continue tout au long des vingt semaines de cours (au minimum trois évaluations par discipline), ce qui permet de calculer une moyenne « annuelle » de biologie et une de chimie. Au terme du complément, un examen oral est organisé pour chaque discipline, examen dont la note, donnée au demi-point et combinée à la moyenne annuelle, détermine la note finale de chaque discipline. La note finale du complément est la moyenne des notes finales de biologie et de chimie.

Ainsi, pour chacune des deux disciplines :

Moyenne annuelle : moyenne arithmétique (arrondie au demi-point le plus proche) des évaluations effectuées pendant les vingt semaines de cours

Examen oral : durée de 15 minutes avec 15 minutes de préparation.

Un-e expert-e assiste à l'examen, en garantit le bon déroulement et participe à l'évaluation des étudiant-e-s.

Note finale discipline : la note finale de chaque discipline est la moyenne arithmétique, arrondie au demi-point le plus proche, de la moyenne annuelle et de la note de l'examen oral.

$$\text{note finale disc} = \frac{\text{moyenne annuelle disc} + \text{note examen oral disc}2}{2}$$

Note finale complément : la note finale du complément est la moyenne arithmétique, arrondie au demi-point le plus proche, des notes finales de biologie et de chimie.

$$\text{note finale} = \frac{\text{note finale biologie} + \text{note finale chimie}}{2}$$

Le complément est réussi si la note finale du complément est supérieure ou égale à 4. Cas échéant, cette note figure sur le Certificat de maturité spécialisée.

Pully, septembre 2022



Michael Reichen
Chargé de direction

Copie : - aux enseignant-e-s de biologie et de chimie engagé-e-s dans le complément
- à Mmes et MM. les doyen-ne-s responsables des MSSA dans les gymnases concernés
- à M. Sylvain Chollet, adjoint à la DGEP, responsable des maturités spécialisées

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les étudiantes et étudiants suivant le complément
d'économie – gestion/marketing et sociologie des
médias pour la MSC1

Evaluation continue et examen : principes et modalités

Cadre général : les cours d'économie – gestion/marketing et de sociologie des médias font l'objet d'une évaluation continue tout au long des vingt semaines de cours (au minimum trois évaluations par discipline). Cette évaluation continue permet de définir une moyenne « annuelle ». Au terme du complément, un examen oral d'économie – gestion/marketing est organisé, examen dont la note, donnée au demi-point et combinée à la moyenne annuelle, détermine la note finale du complément.

Moyenne annuelle : moyenne arithmétique (arrondie au demi-point le plus proche) des moyennes (arrondies au demi-point le plus proche) obtenues en économie – gestion/marketing et en sociologie :

$$\text{moyenne annuelle} = \frac{\text{moyenne économie} + \text{moyenne socio}}{2}$$

Examen oral : durée de 15 minutes avec 15 minutes de préparation. L'examen oral ne porte que sur le cours d'économie – gestion/marketing
Un-e expert-e assiste à l'examen, en garantit le bon déroulement et participe à l'évaluation des étudiant-e-s.

Note finale : la note finale du complément est la moyenne arithmétique, arrondie au demi-point le plus proche, de la moyenne annuelle et de la note de l'examen oral.

$$\text{note finale} = \frac{\text{moyenne annuelle} + \text{note examen oral}}{2}$$

Le complément est réussi si la note finale est supérieure ou égale à 4. Cas échéant, cette note figure sur le Certificat de maturité spécialisée.

Pully, septembre 2022



Michael Reichen
Chargé de direction

Copie : - aux enseignant-e-s d'économie et de sociologie engagé-e-s dans le complément
- à Mmes et MM. les doyen-ne-s responsables des MS dans les gymnases concernés
- à M. Sylvain Chollet, adjoint à la DGEP, responsable des maturités spécialisées

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les étudiantes et étudiants suivant le complément
de philosophie et de psychologie pour la MSOP
ou la MSTs

Evaluation continue et examen : principes et modalités

Cadre général : les cours de psychologie et de philosophie font l'objet d'une évaluation continue tout au long des vingt semaines de cours (au minimum trois évaluations par discipline). Cette évaluation continue permet de définir une moyenne « annuelle ». Au terme du complément, un examen oral est organisé, examen dont la note, donnée au demi-point et combinée à la moyenne annuelle, détermine la note finale du complément.

Moyenne annuelle : moyenne arithmétique (arrondie au demi-point le plus proche) des moyennes (arrondies au demi-point le plus proche) obtenues en philosophie et en psychologie :

$$\text{moyenne annuelle} = \frac{\text{moyenne philo} + \text{moyenne psycho}}{2}$$

Examen oral : durée de 15 minutes avec 15 minutes de préparation. Chaque étudiant-e n'est interrogé-e que sur l'une des deux disciplines du domaine, discipline tirée au sort au terme des vingt semaines de cours, soit environ trois semaines avant l'examen. Un nombre égal (à une unité près) d'étudiant-e-s sont interrogé-e-s dans chacune des deux disciplines.

Un-e expert-e assiste à l'examen, en garantit le bon déroulement et participe à l'évaluation des étudiant-e-s.

Note finale : la note finale du complément est la moyenne arithmétique, arrondie au demi-point le plus proche, de la moyenne annuelle et de la note de l'examen oral.

$$\text{note finale} = \frac{\text{moyenne annuelle} + \text{note examen oral}}{2}$$

Le complément est réussi si la note finale est supérieure ou égale à 4. Cas échéant, cette note figure sur le Certificat de maturité spécialisée.

Pully, septembre 2022



Michael Reichen
Chargé de direction

Copie : - aux enseignant-e-s de philosophie et de psychologie engagé-e-s dans le complément
- à Mmes et MM. les doyen-ne-s responsables des MS dans les gymnases concernés
- à M. Sylvain Chollet, adjoint à la DGEP, responsable des maturités spécialisées